

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013-102 du 19 fev 2013

Chargeant Monsieur **Martial SOUNTON**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle de l'intérim de Monsieur **Valentin DJENONTIN-AGOSSOU**, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires, pour compter du 05 février 2013.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;

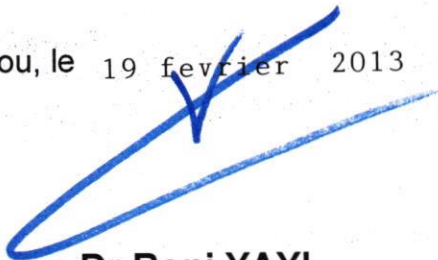
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mardi 05 au vendredi 08 février 2013, Monsieur **Martial SOUNTON**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle est chargé de l'intérim de Monsieur **Valentin DJENONTIN-AGOSSOU**, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 19 février 2013


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MDCEMTMIP-PPG-PR 4 – SGG 1 – AUTRES MINISTERES - 21 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.